



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable

Administration de la gestion de l'eau

Direction  
Référence : EAU/ACP/20/0073  
Dossier suivi par : Service autorisations – OJE  
Tél. : 24 55 6 -920 (8:30 - 11:30)  
Email : autorisations@eau.etat.lu

Esch-sur-Alzette, le 16 NOV. 2020

## Accord de principe EAU/ACP/20/0073

**Objet** PAP "Am Lein" à Mertert

**Maître d'Ouvrage** Am Lein S.A.

**Bureau d'études** Luxplan S.A.

**Plans annexés**

- Mémoire explicatif et calculs hydrauliques du 29.10.2020
- Extrait du plan cadastral
- Plan n° 20140591-LP-U001 indice S : Projet d'aménagement particulier ; Partie graphique - plan
- Plan n° 20140591-LP-U001 indice S : Projet d'aménagement particulier ; Partie graphique - coupes
- Plan n° 20140591V-LP-HA001 indice E : Concept d'assainissement ; Vue en plan générale
- Plan n° 20140591V-LP-HA011 indice B : Concept d'assainissement ; Coupes dans les systèmes de rétention

Le présent accord de principe ne vaut pas autorisation au titre de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. L'accord de principe se base sur les plans annexés.

### Remarque

Lors de la demande d'autorisation, il faudra ajouter une vanne de sécurité dans le regard de sortie du bassin de rétention.

Jean-Paul Lickes  
Directeur